

AUTOCALL SELECT

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance S.A. (l'« Émetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+⁽¹⁾). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

AUTOCALL SELECT est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 7 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.**
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- **Période de commercialisation : du 21 janvier 2025 au 28 février 2025 en assurance-vie. Du 21 janvier 2025 au 5 mars 2025 en compte-titres.** La période de commercialisation peut être close à tout moment. Attention, la présente période de commercialisation doit tenir compte du délai de réflexion de 3 jours ouvrés dont bénéficie tout potentiel investisseur à ce titre de créance, dont la présentation ferait suite à un acte de démarchage bancaire et financier. Le Conseiller Meeschaert Gestion Privée ne peut en effet recueillir ni les ordres ni les fonds de la part de l'investisseur sur ces titres avant l'expiration de ce délai.
- **Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'AUTOCALL SELECT et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN : FR001400WO91**

Ingénierie financière

Distribution



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

AUTOCALL SELECT est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance d'un panier équilibré constitué de 10 actions européennes (nommé ci-après le « Panier équilibré ») : ASML Holding NV, AXA SA, Banco Santander SA, Cie de Saint-Gobain SA, Edenred SE, Intesa Sanpaolo SpA, Mercedes-Benz Group AG, Schneider Electric SE, Siemens AG et Veolia Environnement SA. Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin du 2^e semestre, un remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 3,50 %⁽¹⁾ par semestre écoulé, soit 7,00 % par année écoulée, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 95,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à une Date d'Évaluation Semestrielle⁽³⁾.
- À l'échéance des 14 semestres (7 ans), en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement du Capital Initial augmenté d'un gain final de 49,00 %⁽¹⁾, soit 3,50 % par semestre écoulé, si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 95,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 95,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 70,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance AUTOCALL SELECT, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Évaluation du Panier équilibré mentionnées, les actions composant le Panier équilibré sont prises en compte à leur cours de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables,** sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 7 mars 2025 jusqu'à la Date d'Échéance (le 15 mars 2032) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 7 mars 2025 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et de retraite), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **AUTOCALL SELECT**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽²⁾Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équilibré, voir en page 4.

⁽³⁾Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).



Avantages / Inconvénients

► Avantages



- De la fin du 2^e semestre à la fin du 13^e semestre, si à une Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 95,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un gain de 3,50 %⁽³⁾ par semestre écoulé, soit 7,00 % par année écoulée (TRA brut maximum de 6,83 %⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 14 semestres, si **AUTOCALL SELECT** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équilibré est supérieur ou égal à 95,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère son Capital Initial augmenté d'un gain final de 49,00 %⁽³⁾, soit 7,00 % par année écoulée.
- À l'échéance des 14 semestres, si **AUTOCALL SELECT** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**⁽³⁾, si le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 95,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.

► Inconvénients



- **AUTOCALL SELECT** présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est inférieur à 70,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾). La valorisation d'**AUTOCALL SELECT** à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équilibré autour du seuil de 70,00 % et de 95,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 1 à 7 ans.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 3,50 %⁽³⁾ par semestre écoulé, soit 7,00 % par année écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équilibré.

► Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance **AUTOCALL SELECT** est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents** : en cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du Sous-Jacent ou le Sous-Jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équilibré, voir en page 4.

⁽³⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement

► Détermination du niveau du Panier Équipondéré

Le Niveau Initial du Panier équipondéré est égal à 100,00 % à la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾. Le niveau du Panier équipondéré est égal à la somme pondérée de la performance de chacune des actions. La performance de chaque action correspond à son cours de clôture observé à une Date d'Évaluation⁽¹⁾ divisé par son cours de clôture constaté à la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾, soit le 7 mars 2025. Chaque action représente un poids identique dans le calcul du niveau du Panier équipondéré (soit 10 %).

► Mécanisme de remboursement automatique anticipé - semestres 2 à 13

De la fin du 2^e semestre à la fin du 13^e semestre, si à une Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾ le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 95,00 % son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le Capital Initial
+
Un gain de 3,50 % par semestre écoulé, soit 7,00 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 6,83 %⁽⁴⁾ et un TRA net⁽⁵⁾ maximum de 5,76 %⁽⁴⁾

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾) entraîne la dissolution du titre de créance **AUTOCALL SELECT**. Si à une Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est inférieur à 95,00 % de son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **AUTOCALL SELECT** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾.

► Mécanisme de remboursement à l'échéance dès 7 ans - semestre 14

À la Date d'Évaluation Finale⁽²⁾, le 8 mars 2032, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau du Panier équipondéré.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 95,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 15 mars 2032 :

Le Capital Initial
+
Un gain final de 49,00 %, soit 7,00 % par année écoulée
soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 5,84 % et un TRA net⁽⁵⁾ maximum de 4,78 %

Cas médian

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 95,00 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 15 mars 2032 :

Le Capital Initial
soit un TRA brut⁽³⁾ de 0,00 % et un TRA net⁽⁵⁾ de -1,00 %

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 70,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 15 mars 2032 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équipondéré
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équipondéré. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**
soit un TRA brut⁽³⁾ strictement inférieur à -4,95 % et un TRA net⁽⁵⁾ strictement inférieur à -5,90 %

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽⁴⁾ Sur la base d'un scénario correspondant à un remboursement de 107,00 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 16 mars 2026).

⁽⁵⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

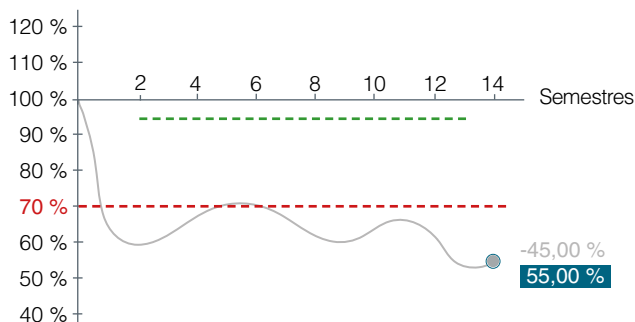
Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le fonctionnement du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Évolution du niveau du Panier équilibré
- Performance finale du Panier équilibré
- Niveau de remboursement du titre de créance
- - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé et de versement du gain à l'échéance (95,00%)
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance (70,00 %)
- ↓ Plafonnement du gain
- Gain

► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équilibré à la Date d'Évaluation Finale (supérieure à 30,00 %)

Niveau du Panier équilibré



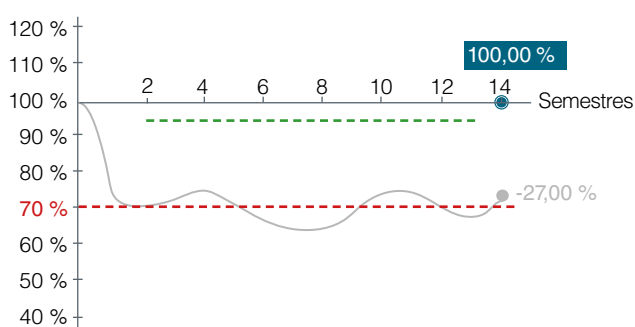
- À chaque Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 95,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 55,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45,00 %) : l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾, 55,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équilibré, soit une perte de 45,00 %.

Montant remboursé à l'échéance : 55,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : -8,16 % (identique à celui du Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -9,07 %

Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équilibré baisserait de plus de 30,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 30,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équilibré à la date d'Évaluation Finale (inférieure ou égale à 30,00 %)

Niveau du Panier équilibré

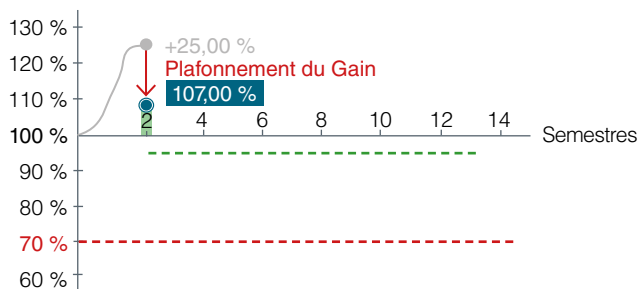


- À chaque Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est strictement inférieur à 95,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équilibré est égal à 73,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 27,00 %) : l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾, l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équilibré à l'échéance.

Montant remboursé à l'échéance : 100,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 0,00 % (contre -4,38 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : -1,00 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équilibré dès la fin du 2^e semestre (Plafonnement du gain)

Niveau du Panier équilibré



- À la 1^{re} Date d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, au semestre 2, le niveau du Panier équilibré est égal à 125,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, 107,00 % de son Capital Initial correspondant à son Capital Initial augmenté d'un gain de 3,50 % par semestre écoulé, soit 7,00 % par année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du niveau du Panier équilibré (Effet de Plafonnement du Gain).

Montant remboursé à la fin du 2^e semestre : 107,00 % du Capital Initial
TRA brut⁽²⁾ : 6,83 % (contre 24,33 % pour le Panier équilibré⁽⁴⁾)
TRA net⁽³⁾ : 5,76 %

Information importante : la valorisation d'AUTOCALL SELECT en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équilibré et connaître des fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation Semestrielle⁽¹⁾, si le niveau du Panier équilibré est proche de 95,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 70,00 % et 95,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équilibré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions.

Présentation du panier d'actions

ASML Holding NV : ASML Holding N.V. développe, produit et vend du matériel de fabrication de semi-conducteurs, notamment des machines pour la production de puces par procédé lithographique. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action ASML Holding N.V. est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1rAASML/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

AXA SA : AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. AXA est présente sur les marchés domestiques et internationaux. Le cours de l'action AXA SA est accessible sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/equities/fr0000120628-xpar/AXA/cs> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Banco Santander SA : Banco Santander S.A. collecte des dépôts et offre des services bancaires commerciaux et privés ainsi que de gestion d'actifs, y compris des prêts à la consommation et hypothécaires, le crédit-bail, l'affacturage, les fonds communs de placement et les plans de retraite, ainsi que des services d'assurance et d'investissement, de crédit commercial, de financement structuré et de conseils en fusion et acquisition. Le cours de l'action Banco Santander S.A. est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/FF55-SAN/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Compagnie de Saint-Gobain SA : Compagnie de Saint-Gobain SA fabrique des produits en verre et matériaux de construction, verres plats, produits d'isolation, céramiques, plastiques, abrasifs, matériaux de construction pour façades et toiture, mortiers industriels et produits de canalisation. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Compagnie de Saint-Gobain est accessible sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/equities/fr0000125007-xpar> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Edenred SE : Edenred SE propose des solutions de paiement spécifiques, ainsi qu'une plateforme de services dans les domaines de l'alimentation, de l'incitation, de la mobilité et des paiements d'entreprise. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Edenred est accessible sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/equities/fr0010908533-xpar> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Intesa Sanpaolo SpA : Intesa Sanpaolo S.p.A. collecte des dépôts et offre des services bancaires et financiers tels que des prêts à la consommation, la gestion d'actifs, des services bancaires en ligne, la banque d'affaires, le courtage, l'affacturage et le crédit-bail, en plus de gérer des fonds de placement. Elle exploite des succursales en Italie et des bureaux en Europe, en Asie et aux États-Unis. Le cours de l'action Intesa Sanpaolo S.p.A. est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1gISP/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Mercedes-Benz Group AG : Mercedes-Benz Group AG est une entreprise automobile qui fournit des voitures particulières et des camionnettes, ainsi que des services d'abonnement et de location de voitures, de financement, de leasing, de courtage d'assurance, de gestion de flotte et des services numériques pour le chargement et le paiement. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Mercedes-Benz Group AG est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1zMBG/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Schneider Electric SE : Schneider Electric SE fabrique des produits électriques, y compris des chargeurs de voiture, des produits de sécurité domestique et de contrôle d'accès, des interrupteurs, des capteurs, des valves, des disjoncteurs, des câbles, des accessoires, des dispositifs de signalisation, des fusibles, des démarreurs et des transformateurs. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Schneider Electric SE est accessible sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/equities/fr0000121972-xpar/Schneider/cs> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Siemens AG : Siemens AG est une société d'ingénierie et manufacturière, concentrée sur les segments de l'électrification, de l'automatisation et de la numérisation. Elle fournit diverses solutions, notamment en automatisation et contrôle, énergie, transport et diagnostic médical. Le cours de l'action Siemens AG est accessible sur le site <https://www.boursorama.com/cours/1zSIE/> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Veolia Environnement SA : Veolia Environnement SA fournit des services de transformation écologique. L'entreprise conçoit et propose des solutions de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Veolia Environnement est accessible sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/equities/fr0000124141-xpar/Veolia/cs> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Source : Bloomberg au 10 janvier 2025.

Des résultats seront publiés pendant la période de commercialisation.

► Performances des actions et du Panier équilibré

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Performances cumulées (dividendes non réinvestis)	1 an	4 ans	7 ans
Action ASML Holding NV	12,13 %	76,40 %	378,58 %
Action AXA SA	16,11 %	68,97 %	32,17 %
Action Banco Santander SA	17,42 %	65,56 %	-16,38 %
Action Compagnie de Saint-Gobain SA	32,75 %	97,33 %	76,72 %
Action Edenred SE	-41,69 %	-33,88 %	28,32 %
Action Intesa Sanpaolo SpA	44,70 %	104,07 %	40,48 %
Action Mercedes-Benz Group AG	-16,83 %	9,56 %	-14,77 %
Action Schneider Electric SE	46,96 %	99,92 %	243,18 %
Action Siemens AG	23,34 %	58,55 %	78,62 %
Action Veolia Environnement SA	-7,00 %	27,10 %	27,50 %
Panier équilibré	12,79 %	57,36 %	87,44 %

Source : Bloomberg, du 9 janvier 2018 au 9 janvier 2025.

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR001400WO91
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 21 janvier 2025 au 28 février 2025 en assurance-vie. Du 21 janvier 2025 au 5 mars 2025 en compte-titres. La période de commercialisation peut être close à tout moment. Attention, la présente période de commercialisation doit tenir compte du délai de réflexion de 3 jours ouvrés dont bénéficie tout potentiel investisseur à ce titre de créance, dont la présentation ferait suite à un acte de démarchage bancaire et financier. Le Conseiller Meeschaert Gestion Privée ne peut en effet recueillir ni les ordres ni les fonds de la part de l'investisseur sur ces titres avant l'expiration de ce délai.
Sous-jacent	Panier de 10 actions, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés : - ASML Holding NV (ticker : ASML NA ; ISIN : NL0010273215) - AXA SA (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628) - Banco Santander SA (ticker : SAN SQ ; ISIN : ES0113900J37) - Cie de Saint-Gobain SA AG (ticker : SGO FP ; ISIN : FR0000125007) - Edenred SE (ticker : EDEN FP ; ISIN : FR0010908533) - Intesa Sanpaolo SpA (ticker : ISP IM ; ISIN : IT0000072618) - Mercedes-Benz Group AG (ticker : MGB GY ; ISIN : DE0007100000) - Schneider Electric SE (ticker : SU FP ; ISIN : FR0000121972) - Siemens AG (ticker : SIE GY ; ISIN : DE0007236101) - Veolia Environnement SA (ticker : VIE FP ; ISIN : FR0000124141)
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel (calculé sur la base de la durée de vie maximale des titres) d'un maximum de 1,00 % TTC du montant nominal des titres effectivement placés. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Montant minimum d'investissement	20 000 EUR, si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou un compte-titre. 5 000 EUR, si le cadre d'investissement est un PER Meeschaert.
Durée d'Investissement conseillée	7 ans
Date d'Émission	21 janvier 2025
Date d'Évaluation Initiale	7 mars 2025
Niveau Initial	Le Niveau Initial est égal à 100 % à la Date d'Evaluation Initiale
Dates d'Évaluation Semestrielle	Le 7 ^e jour du mois de chaque semestre, ou le Jour de Bourse suivant si le 7 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 9 mars 2026 et jusqu'au 8 septembre 2031. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture du Panier équilibré est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation Semestrielle, à partir du 16 mars 2026 et jusqu'au 15 septembre 2031. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Évaluation Finale	8 mars 2032
Date d'Échéance	15 mars 2032
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (https://equityderivatives.natixis.com/), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif d'AUTOCALL SELECT aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Euronext Paris (cotation en continu)
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou retraite et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec **Meeschaert Gestion Privée** qui commercialise le produit **AUTOCALL SELECT**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de **AUTOCALL SELECT** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **AUTOCALL SELECT** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 7 juin 2024 par l'AMF sous le n° 24-210 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 17 janvier 2025 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de Euronext Paris (<https://www.euronext.com/fr/markets/paris>), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/307/PROGRAM_SEARCH), (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400WO91/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Ingénierie Financière



Société Anonyme à Conseil d'Administration -
Capital de 5 894 485 553,60 euros
Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France
RCS Paris n°542 044 524

Distribution



Enseigne de la société Financière Meeschaert
30 avenue Kléber 75016 Paris
Société anonyme au capital de 12 726 304 euros Société
agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de
Résolution RCS Paris B 342-857-273 Intermédiaire
d'assurances ORIAS 07 004 557 www.orias.fr

Date de rédaction de la brochure: 10/01/2025